

Etats financiers consolidés semestriels
du Groupe Europlasma
Période du 1/01/10 au 30/06/10



I.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS.....	3
A.	BILAN CONSOLIDE	3
B.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	4
C.	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	5
D.	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	6
II.	FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE.....	7
	1. <i>Société Europlasma S.A.</i>	7
	2. <i>Société Inertam S.A.S.</i>	8
	3. <i>Sous-Groupe Europe-Environnement</i>	8
III.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	8
	1. <i>Société Europlasma S.A.</i>	8
	2. <i>Société CHO Power S.A.S.</i>	9
	3. <i>Société Inertam S.A.S.</i>	9
	4. <i>Sous-groupe Europe-Environnement</i>	9
IV.	PRINCIPES COMPTABLES, METHODES ET REGLES D'EVALUATION.....	9
A.	REFERENTIEL COMPTABLE ET REGLES D'EVALUATION	9
	1. <i>Immobilisations corporelles et incorporelles</i>	10
	a. Immobilisations incorporelles	10
	b. Immobilisations corporelles	10
	2. <i>Titres non consolidés</i>	11
	3. <i>Stocks</i>	11
	4. <i>Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice</i>	12
	5. <i>Evaluation des créances et dettes</i>	12
	6. <i>Impôts sur les résultats (exigibles et différés)</i>	12
	7. <i>Valeurs mobilières de placement</i>	13
	8. <i>Charges constatées d'avance</i>	13
	9. <i>Provisions pour risques et charges</i>	13
	10. <i>Indemnités de départ à la retraite</i>	13
B.	PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION	14
	1. <i>Périmètre de consolidation</i>	14
	a. Méthodes et critères de consolidation	14
	b. Périmètre de consolidation	15
	c. Sociétés consolidées	16
	d. Sociétés non consolidées	16
	2. <i>Méthode de conversion</i>	17
	3. <i>Evaluation des intérêts minoritaires</i>	17
V.	RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES	18

I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS

A. BILAN CONSOLIDE

En milliers d'euros (K€)

30/06/2010

31/12/2009

	Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Capital souscrit non appelé	0	-	0	0
Ecart d'acquisition	15 482	- 3 197	12 285	12 403
Immobilisations incorporelles	4 072	- 1 836	2 236	2 376
Immobilisations corporelles	27 189	- 7 691	19 498	19 888
Immobilisations financières	469	- 1	468	490
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Total Actif Immobilisé	47 212	- 12 725	34 488	35 157
Stocks et en-cours	2 044	- 349	1 695	1 505
Clients et comptes rattachés	11 765	- 319	11 447	10 852
Autres créances et comptes de régularisation	4 264	-	4 264	3 715
Valeurs mobilières de placement	917	- 46	872	1 252
Disponibilités	10 487	-	10 487	12 671
Total Actif	76 690	- 13 438	63 252	65 152
Capital			11 512	11 412
Primes liées au capital			32 237	33 148
Ecart de réévaluation			-	-
Réserves			- 12 420	- 9 573
Réserves de conversion groupe			108	58
Résultat de l'exercice			- 1 312	- 3 641
Autres			-	-
Total Capitaux Propres			30 125	31 404
Intérêts minoritaires			3 785	4 243
Autres fonds propres			-	-
Provisions			940	983
Emprunts et dettes financières			14 550	15 135
Fournisseurs et comptes rattachés			6 332	6 162
Autres dettes et comptes de régularisation			7 520	7 224
			-	-
Total Passif			63 252	65 152

B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'euros (K€)	30/06/2010	30/06/2009
Chiffre d'affaires	16 117	14 800
Autres produits d'exploitation	802	1 250
Achats consommés	- 10 837	- 10 755
Charges de personnel	- 5 991	- 5 811
Autres charges d'exploitation	- 31	- 25
Impôts et taxes	- 440	- 419
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	- 1 412	- 1 337
Résultat d'exploitation	- 1 791	- 2 296
Charges et produits financiers	- 164	- 92
Résultat courant des sociétés intégrées	- 1 955	- 2 389
Charges et produits exceptionnels	197	- 77
Impôt sur les résultats	389	- 442
Résultat net des sociétés intégrées	- 1 370	- 2 024
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	1	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	- 447	436
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 1 815	- 2 460
Intérêts minoritaires	503	527
Résultat net (part du groupe)	- 1 312	- 1 933
Résultat par action	- 0,1140	- 0,1694

C. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En milliers d'euros (K€)	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réerves groupe			Résultat	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres	
				Réserves de conversion	Autres réserves	Total					
Situation à l'ouverture de l'exercice 2009.12	11 371	33 148	-	151	-	8 607	-	1 046	35 016	4 942	39 958
Reclassement au sein des réserves groupe	-	-	-	96	-	96	-	-	-	-	-
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2009.12	11 371	33 148	-	54	-	8 511	-	1 046	35 016	4 942	39 958
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-	4	-	4	-	4	4	4	8
Résultat de la période 2008.12	-	-	-	-	-	1 046	-	1 046	-	702	702
Résultat de la période 2009.12	-	-	-	-	-	-	-	3 641	3 641	-	3 641
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions	-	-	-	-	-	34	-	34	34	-	34
Composante fonds propres des émissions obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paievements en actions	41	-	-	-	-	41	-	41	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	10	-	10	10	2	8
Situation à la clôture de l'exercice 2009.12	11 412	33 148	-	58	-	9 573	-	3 641	31 404	4 243	35 647
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-	50	-	50	-	-	50	47	97
Résultat de la période 2009.12	-	-	-	-	-	3 641	-	3 641	-	-	-
Résultat de la période 2010.06	-	-	-	-	-	-	-	1 312	1 312	503	1 815
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2
Augmentation de capital	1	1	-	-	-	-	-	-	2	-	2
Mouvements sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions	-	-	-	-	-	20	-	20	20	-	20
Composante fonds propres des émissions obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paievements en actions	99	-	11	-	-	88	-	88	-	-	-
Autres mouvements	-	-	901	-	-	901	-	901	-	-	-
Situation à la clôture de l'exercice 2010.06	11 512	32 237	-	108	-	12 421	-	1 312	30 125	3 785	33 910

D. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie du semestre est comparé au tableau de flux de trésorerie de l'année 2009 car cette analyse n'existait pas au 30/06/2009.

En milliers d'euros (K€)	30/06/2010	31/12/2009
Résultat net des sociétés intégrées	- 1 370	- 3 451
Elimination des amortissements et provisions	1 727	1 681
Elimination de la variation des impôts différés	- 123	12
Elimination des plus ou moins values de cession	- 283	28
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	20	17
Total marge brute d'autofinancement	- 28	- 1 771
Dividendes reçus des mises en équivalence	-	-
Variation du BFR lié à l'activité	- 2 420	115
Flux net affecté à l'activité	- 2 448	- 1 656
Acquisition d'immobilisations	- 786	- 14 133
Cession d'immobilisations	1 139	1 572
Incidence des variations de périmètre	-	- 324
Variation nette des placements court terme	-	-
Flux net lié aux opérations d'investissement	353	- 12 885
Dividendes versés par la société mère	0	-
Dividendes versés aux minoritaires	0	- 2
Augmentations (réductions) de capital	2	-
Subventions d'investissements	154	51
Emissions d'emprunts	519	9 878
Remboursements d'emprunts	- 1 150	- 1 812
Cession (acq.) nette actions propres	-	-
Variation nette des concours bancaires	1	0
Flux net lié aux opérations de financement	- 473	8 115
Incidence de la variation des taux de change	11	- 7
Incidence des changements de principes comptables	-	-
Variation de trésorerie	- 2 558	- 6 433
Trésorerie d'ouverture	13 917	20 350
Trésorerie de clôture	11 358	13 917

La trésorerie au 30/06/2010 comprend des fonds bloqués sur des comptes bancaires algériens pour un montant de 96 173 €.

II. FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

1. Société Europlasma S.A.

Financement des projets de gazéification

La société Europlasma a signé, en date du 24 mars 2010 une lettre d'intention avec un acteur majeur du capital-investissement, spécialisé dans la production d'énergie renouvelable. La lettre d'intention a pour objet le financement sur 3 ans de capacités de production de 24MWe, avec un droit de premier refus.

Réorganisation des activités au sein du groupe

Dans le cadre de la simplification du Groupe, Europlasma, après avoir renforcé sa gouvernance sur l'exercice 2009, a décidé d'isoler les actifs courants et non courants liés à l'activité de gazéification au sein de sa filiale CHO-Power. Ainsi, une première tranche d'actifs incorporels dont un brevet, des études et des temps passés au développement du process CHO-Power a été apportée par Europlasma à sa filiale CHO-Power au cours du mois de janvier 2010 pour 1 266 K€.

Une augmentation de capital d'un montant équivalent, soit 1 266 K€ a été réalisée en date du 18 janvier 2010.

Au 30 juin 2010, une seconde tranche d'actifs incorporels est en cours de transfert. Cette seconde tranche est constituée des actifs incorporels liés au programme Galacy.

Contrat Iberdrola

Europlasma collabore avec Iberdrola et Belgoprocess dans le cadre d'un contrat de traitement et de conditionnement de déchets radioactifs en Bulgarie.

Ce contrat, négocié en 2009 pour une valeur initiale de 6,5 millions d'euros pour Europlasma sur 4 ans, est la première étape du déploiement concret de la stratégie du Groupe dans le secteur de la gestion des déchets faiblement radioactifs au niveau international.

La signature effective du contrat a été réalisée le 4 mars 2010, suivie d'une commande ferme le 7 avril 2010 ; Dans le cadre des négociations commerciales, le prix a été ajusté à 5,2 M€. Ce contrat est lié à un contrat de service après-vente (vente de pièces détachées) qui fera l'objet de compléments de commandes.

Au 30/06/2010, l'avancement du projet est de 28%, ce qui a permis de reconnaître un chiffre d'affaire à l'avancement de 1 466 K€.

Avance remboursable d'OSEO Innovation

Dans le cadre de la mise au point d'un Turboplasma® et de son intégration dans le procédé de gazéification CHO Power, Europlasma a perçu le second versement de 250 K€ de l'avance remboursable d'un montant global de 750 K€ octroyée par l'OSEO en septembre 2008. Le premier versement s'était élevé à 350 K€ reçus en 2009.

Subvention de l'ANR

La société a obtenu en décembre 2009 une subvention de l'ANR (Agence Nationale pour la Recherche) pour le financement du développement du procédé de destruction de goudrons assistée par plasma thermique Turboplasma®. L'enveloppe octroyée s'élève à 522 K€, dont un premier acompte de 156 K€ a été reçu sur le premier semestre 2010.

Vérification de comptabilité

La société Europlasma a fait l'objet d'une vérification de comptabilité sur l'ensemble des déclarations fiscales pour les exercices 2007, 2008 et 2009. Cette vérification n'a pas donné lieu à redressement hormis un décalage non significatif de déclaration de TVA de 1 736 €.

2. Société Inertam S.A.S.

Activité

L'activité d'Inertam est conforme aux objectifs fixés pour 2010 et dans la lignée de ses performances 2009.

Vérification de comptabilité

La société Inertam fait l'objet d'une vérification de comptabilité qui a débuté en avril 2010, au titre des exercices 2007 et 2008. A ce jour, l'administration fiscale n'a pas encore adressé de proposition de rectification.

3. Sous-Groupe Europe-Environnement

Vente partielle du site de VIEUX-THANN

Les anciens bâtiments EUROP'PLAST de VIEUX-THANN ont été vendus pour un montant de 1 100 K€ en janvier 2010. La résiliation partielle du contrat de Crédit-Bail Immobilier a permis de générer une plus-value de cession d'un montant de 282 K€ comptabilisée en produits exceptionnels dans les comptes consolidés.

III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1. Société Europlasma S.A.

Négociation de l'accord de financement d'unités CHO-Power

Europlasma a finalisé l'accord de financement d'unités CHO-Power en négociation depuis mars 2010 avec le fonds d'investissement spécialisé dans les énergies renouvelables. La construction de la première unité, CHO-Morcenx, devrait débuter le 2 novembre 2010 pour une mise en service au printemps 2012.

Augmentation de capital et changement de gouvernance

Les deux augmentations de capital lancées par Europlasma le 12 juillet 2010 afin de financer une partie de sa quote-part de la construction de la première usine CHO-Power ont été menées à bien.

La première augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a connu un vif succès. Pour faire face à la demande excédentaire, la faculté d'extension portant sur 15% du montant brut total de l'opération a été entièrement exercée. Ainsi, le montant de l'opération initialement de 1 982 578,65 euros a été porté après exercice de la clause d'extension à 2 279 964,75 euros, et la création d'un total de 1 470 945 actions ordinaires nouvelles Europlasma.

La seconde augmentation de capital, par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, a également été pleinement souscrite. Cette opération porte sur un montant de 4.029.112,50 euros par l'émission de 2.302.350 actions nouvelles de préférence au prix de 1.75€ par action.

Par ailleurs, conformément à l'annonce faite lors de l'Assemblée générale des actionnaires le 30 juin dernier, la gouvernance du Groupe évolue. Le conseil d'administration a élu Pierre Catlin au poste de Président non exécutif. Pierre Catlin a passé plus de 25 ans à des postes de direction exécutive au sein du groupe Suez et possède une solide expérience du secteur des déchets et des utilities. Il avait rejoint Europlasma en mai 2009 en tant que membre du Comité de la Stratégie des Investissements.

Didier Pineau a été renouvelé dans ses fonctions de Directeur Général pour un mandat de 5 ans ainsi que Jean Claude Rebuschung en tant que Directeur Général délégué pour la même durée de 5 ans.

2. Société CHO Power S.A.S.

Le transfert partiel des actifs Galacsy par Europlasma est en cours à la date de publication de ces comptes semestriels.

3. Société Inertam S.A.S.

Aucun événement post-clôture.

4. Sous-groupe Europe-Environnement

Vente partielle du site de VIEUX-THANN :

En date du 28 juillet 2010, un compromis de vente sans condition suspensive a été signé entre les sociétés EUROPE-ENVIRONNEMENT et AKULOG pour la seconde partie du site de VIEUX-THANN.

Cet acte a fait l'objet d'un dépôt de garantie de 200 K€ et la vente a été réalisée en date du 30/09/2010.

Le prix de cession du bâtiment est de 1200 K€. Cette cession génère une plus-value de 591 K€ qui sera constatée dans les comptes consolidés du 31/12/2010.

Signature d'un Contrat de plus de 10 M€ :

Le 31 août 2010, notre filiale AMPLAST a signé un contrat d'un montant de plus de 10 M€ avec la société AIR LIQUIDE Italie.

EUROPE-ENVIRONNEMENT se voit ainsi confier la réalisation de la ligne de traitement des gaz de l'usine de fabrication de cellules et panneaux solaires 3Sun construite en Sicile par la Joint Venture constituée du japonais Sharp, de l'énergéticien Italien ENEL et du franco-Italien ST Microelectronics.

L'exécution de ce contrat aura un impact positif sur les comptes 2010 et 2011. La livraison définitive est prévue pour juillet 2011.

IV. PRINCIPES COMPTABLES, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

A. REFERENTIEL COMPTABLE ET REGLES D'EVALUATION

Les comptes consolidés du Groupe Europlasma sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France à savoir :

- le principe de prudence,
- la méthode des coûts historiques,
- la continuité d'exploitation,
- l'indépendance des exercices,
- la permanence des méthodes ;

et au règlement CRC n°99-02 homologué par arrêté du 22 juin 1999.

Changements comptables

Aucun changement comptable n'a été constaté sur la période.

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

a. Immobilisations incorporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de:

- son prix d'achat y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements,
- de tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été comptabilisés en charges.

Brevets

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent :

- aux frais de dépôt des brevets d'une part,
- et aux frais de recherche et développement correspondants, nets des amortissements pratiqués et ce, jusqu'à leur transfert au poste comptable de brevets, d'autre part,
- aux brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée en fonction de leur durée prévisionnelle effective d'utilisation, soit 5 à 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences correspondent:

- au prix des licences d'une part,
- et aux frais annexes (documentation, prototypage...) nécessités pour leur mise en utilisation, d'autre part.

Les licences ou concessions sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle.

Les logiciels immobilisés sont amortis en linéaire selon leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 3 ans.

b. Immobilisations corporelles

Evaluation

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition qui comprend les éléments suivants :

- le prix d'achat,
- tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche pour fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction.

Aucun coût de démantèlement, d'enlèvement et de restauration de site n'a été activé.

Les éventuelles plus values de cession internes sont éliminées afin de ramener les valeurs des immobilisations cédées entre sociétés du groupe à la valeur historique lors de leur entrée au sein du groupe et les amortissements sont ajustés en conséquence.

Les biens faisant l'objet d'un contrat de crédit bail sont retraités afin de les inscrire en immobilisations au bilan. Ils sont amortis sur une durée de vie identique aux autres biens.

Amortissements

Le montant amortissable est la valeur brute déduite de sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle est le montant net des coûts de sortie attendus qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation. La valeur résiduelle a été considérée comme nulle en l'absence de données fiables sur un marché de revente.

Le mode d'amortissement retenu est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par la société. Trois unités ont été retenues pour traduire le rythme de consommation des avantages économiques attendus des actifs immobilisés :

- le tonnage traité ;
- le nombre d'heures de fonctionnement ;
- le temps.

Les amortissements sont calculés de la sorte :

- | | |
|---|----------------------|
| - Constructions : | linéaire 20 à 25 ans |
| - Agencements et aménagements de terrains | linéaire 10 à 20 ans |
| - Matériel industriel des fours : | unités d'oeuvre |
| - Autre matériel et outillage | linéaire 3 à 20 ans |
| - Matériel de transport : | linéaire 4 à 5 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | linéaire 3 à 5 ans |
| - Mobilier de bureau : | linéaire 3 à 10 ans |
| - AAI divers | linéaire 5 à 10 ans |

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en charges d'exploitation.

Si la valeur d'un actif devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice, que la dépréciation soit définitive ou non.

Si et seulement s'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé : la valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle, c'est à dire à la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage. Si la valeur actuelle devient notablement inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

2. Titres non consolidés

Les titres de participations non consolidés sont évalués à leur coût d'acquisition. Cette valeur est, le cas échéant, diminuée d'une dépréciation destinée à la ramener à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque et à la valeur de rendement.

3. Stocks

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exclusion des frais de stockage.

Les stocks de matières et de marchandises sont valorisés au « coût unitaire moyen pondéré ».

Les travaux en cours tiennent compte du temps passé valorisé au coût horaire standard.

Les frais financiers intercalaires et les frais de recherche et développement ne sont pas incorporés dans la valeur des stocks.

Les provisions sont dotées au regard du taux de rotation de ces pièces et dès lors que la probabilité de leur réutilisation paraît faible.

4. Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice

Les principaux contrats du groupe ont une exécution qui s'étend sur au moins deux périodes comptables; à ce titre, le groupe a opté pour la mise en œuvre de la comptabilisation des produits et des charges à l'avancement.

La méthode de calcul du pourcentage d'avancement est basée sur l'avancement de la valeur ajoutée, c'est-à-dire des heures valorisées relatives à ce contrat.

Une provision est constituée lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif. Le montant provisionné correspond à la perte globale, sous déduction des pertes éventuellement constatées.

Le groupe a choisi de ne pas imputer les charges financières dans les charges liées aux contrats.

5. Evaluation des créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non recouvrement : cette appréciation est réalisée « au cas par cas ».

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions.

Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes au cours du 31 décembre sont portés au compte de résultat.

6. Impôts sur les résultats (exigibles et différés)

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les sociétés exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impôts différés. Ceux-ci résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt de chaque entité fiscale consolidée.

Les impôts différés, concernent pour l'essentiel l'imposition des décalages temporaires, des retraitements de consolidation, de la neutralisation des profits intra-groupe et des déficits fiscaux reportables. Ils sont constatés suivant la méthode du report variable aux taux d'impôts applicables dans chaque pays, corrigés des évolutions futures connues à la clôture de l'exercice.

Les actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés sont constatés dès lors que leur récupération est probable.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, selon le taux d'impôts en vigueur dans chaque pays

Les pertes fiscales reportables donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé lorsque leur récupération est fortement probable.

7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées suivant la méthode "du premier entré premier sorti". Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les valeurs mobilières de placement comprennent les SICAV monétaires et les Certificats De Dépôts, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au prix d'achat ou au prix de marché du dernier mois, si ce dernier est inférieur.

Pour les titres non cotés, si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur probable de négociation, une provision pour dépréciation est constatée.

8. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des achats de biens ou de prestations de services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement. Elles sont rapportées au compte de résultat en fonction de la période couverte.

9. Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus au cours de l'exercice ou qui sont en cours au 31 décembre rendent probables, conformément aux critères définis par le règlement du CRC 2000-06 relatif au passif.

Elles sont constituées, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

10. Indemnités de départ à la retraite

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Ces engagements sont provisionnés.

Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont déterminés en fonction des dispositions applicables dans chaque pays.

En France, pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées une fois par an, selon la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée en prenant en compte les hypothèses suivantes : un taux d'actualisation, un taux d'augmentation de salaires et un taux de rotation du personnel. Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont reconnus au compte de résultat.

L'engagement est calculé en prenant comme hypothèse le départ volontaire des salariés.

Les calculs actuariels se font sur la base des formules suivantes :

- Engagement actuariel : engagement futur x (coefficient d'ancienneté / durée totale) x probabilité d'atteindre l'âge de la retraite
- Engagement futur : indemnités de base x droits acquis
- Indemnités de base : (ancienneté en N / ancienneté à l'âge de la retraite)
- Probabilité d'atteindre l'âge de la retraite : (espérance de vie) x (probabilité de non départ)
- Espérance de vie : probabilité d'arriver à 65 ans / probabilité d'arriver à l'âge qu'on a en N
- Probabilité de non départ : $(1-0,1)^{\text{(nombre d'années avant retraite)}}$
- Coefficient d'ancienneté / durée totale : $(N\text{-date entrée}) / \text{ancienneté à 65 ans}$

B. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

1. Périmètre de consolidation

a. Méthodes et critères de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes de toutes les sociétés, contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le groupe.

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre.

Les comptes consolidés font apparaître un résultat net part du groupe de -1 311 935 euros, et un total bilan de 63 252 027 euros.

Traitement des écarts d'acquisition :

L'écart constaté lors d'une prise de participation, entre le prix d'acquisition des titres (y compris les frais accessoires) de la société consolidée et la quote-part du groupe dans les capitaux propres retraités à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation est affecté aux différences de valeurs susceptibles d'être attribuées aux actifs et passifs identifiables.

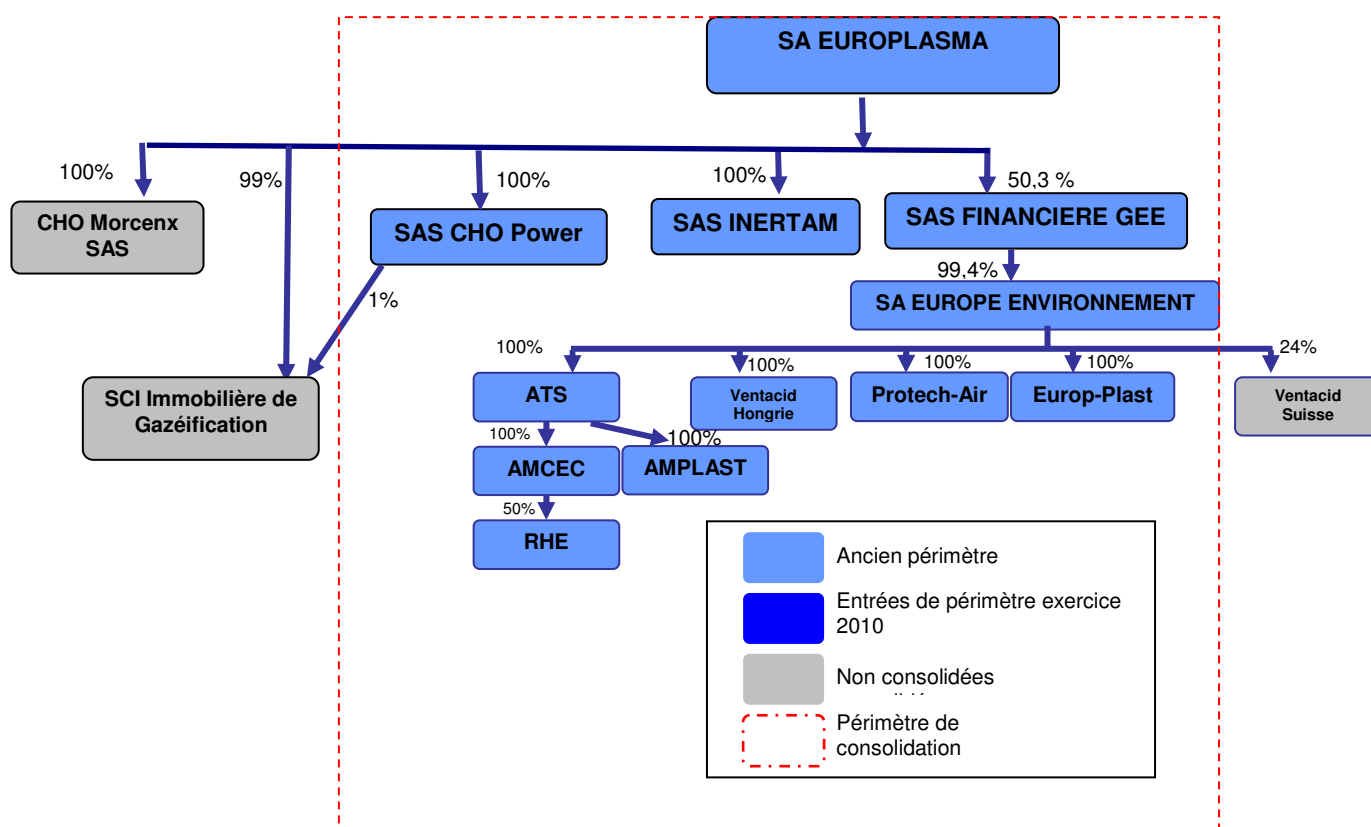
Les différences de valeurs (écart d'évaluation) sont reclassées aux postes du bilan concernés et suivent les règles comptables du groupe qui leur sont propres. Le groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations.

Les écarts d'acquisition et les écarts d'évaluation dégagés au titre des entreprises étrangères dont les comptes sont convertis selon la méthode du cours de clôture sont convertis, comme tous les autres actifs et passifs de l'entreprise détenue, au cours de clôture.

S'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle, c'est à dire à la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage. Si la valeur actuelle devient notablement inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Malgré les pertes d'Europe-Environnement et d'AMCEC, les écarts d'acquisition de ses deux sociétés n'ont pas fait l'objet de dépréciation au regard de la signature du contrat de 12 M€ et de la plus-value de cession de 591 K€ sur la vente du site de Vieux-Thann évoqués au sein des événements post-clôture du semestre notamment. L'amélioration des perspectives commerciales pour le sous-groupe, présentée dans l'annexe des comptes consolidés annuels 2009, s'est confirmée au cours du semestre.

b. Périmètre de consolidation



c. Sociétés consolidées

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la société consolidante	Méthode
EUROPLASMA S.A.	471 route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 384 256 095	Société Mère	Intégration globale
INERTAM S.A.S.	471 route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 437 791 296	100 %	Intégration globale
CHO POWER S.A.S.	471 route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 507 787 000	100 %	Intégration globale
Financière GEE S.A.S.	471 route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 339 520 454	50,22 %	Intégration globale
Europe Environnement S.A.	1 rue des Pins 68 700 ASPACH LE HAUT SIREN : 391 358 843	49,92 %	Intégration globale
Protech-Air S.A.R.L.	1 rue des Pins 68 700 ASPACH LE HAUT SIREN : 499 895 399	49,92 %	Intégration globale
Ventacid Hungaria Kft.	Var Atca 5 HU-8800 NAGYKANIZSA 20-09-064476	49,92 %	Intégration globale
Europ-Plast S.A.R.L.	1 rue des Pins 68 700 ASPACH LE HAUT SIREN : 441 001 682	49,92 %	Intégration globale
Air Technology Solutions Corp.	2525 Cabot Drive Suite 205 LISLE Illinois 60532 - USA	49,92%	Intégration globale
AMCEC Inc.	2525 Cabot Drive Suite 205 LISLE Illinois 60532 - USA	49,92%	Intégration globale
AMPLAST Corp.	2525 Cabot Drive Suite 205 LISLE Illinois 60532 - USA	49,92%	Intégration globale
RHE America LLC	2525 Cabot Drive Suite 205 LISLE Illinois 60532 - USA	24,96%	Mise en équivalence

Il n'y a pas eu de changement au sein du périmètre de consolidation depuis le 31 décembre 2009.

d. Sociétés non consolidées

La société Ventacid Suisse n'est pas consolidée. Le groupe ne dispose pas du contrôle, la société ne publie pas ses comptes et cette dernière ne présente pas de caractère significatif. La valeur brute des titres figurant au bilan d'Europe-Environnement est de 1000 €. Une provision pour dépréciation de 1000 € a été enregistrée : la valeur nette est désormais nulle.

Au cours de l'exercice, dans le cadre du projet de construction d'usine, 2 sociétés ont été créées :

- la SCI Immobilière de Gazéification destinée à racheter tous les terrains et bâtiments du site d'exploitation du Groupe situé à Morcenx (40).
- la SAS CHO Morcenx, société destinée à détenir la première usine de gazéification de déchets à Morcenx.

Justification de la non consolidation de ces 2 entités :

Ces 2 entités n'ont pas été consolidées au 30 juin 2010.

- La SCI ne présente pas de caractère significatif
- La SAS CHO Morcenx n'a pas vocation à être maintenue dans le portefeuille des sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe : le pourcentage de détention par Europlasma devrait évoluer de 100% à 25% au 31/12/10 et la société devrait en conséquence être mise en équivalence au 31/12/10. Cette société n'a pas eu d'activité depuis sa constitution et ses comptes ne présentent pas de caractère significatif au 30 juin 2010.

2. Méthode de conversion

Les capitaux propres des sociétés étrangères consolidées sont conservés à leur taux historique.

Le résultat de l'exercice est converti au cours moyen de change de la période.

Les écarts de conversion ont été présentés distinctement dans les capitaux propres dans la rubriques "Ecart de conversion groupe et Ecart de conversion hors groupe".

Saisie des taux par devise	taux de clôture	taux moyen N	taux moyen N-1	taux d'ouverture
EUR Euro	1,0000	1,00000	1,00000	1,0000
HUF Forint	286,0000	271,68700	280,32700	270,42
USD Dollar US	1,2271	1,32682	1,39478	1,4406

Les écarts de conversion figurant dans les comptes individuels ont été enregistrés en charges dans les comptes consolidés.

3. Evaluation des intérêts minoritaires

Pour chaque entité intégrée dans le périmètre, il est déterminé un pourcentage d'intérêts.

Les intérêts minoritaires sont calculés en multipliant la quote-part de détention indiquée ci-avant :

- par les capitaux propres contributifs des sociétés non détenues à 100%
- par le résultat net contributif des sociétés non détenues à 100%.

V. RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES

PricewaterhouseCoopers Audit

Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
14 Bd du Maréchal de Lattre de Tassigny
86 000 POITIERS

Durand & Associés Aquitaine

Société de commissariats aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Bordeaux
4 bis, Chemin de la Croisière
33 550 LE TOURNE

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES

Période du 1^{er} Janvier 2010 au 30 Juin 2010

Au Président
EUROPLASMA S.A.
Zone Artisanale de Cantegrit Est

Monsieur le Président

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société EUROPLASMA et en réponse à votre demande dans le cadre de la cotation des titres de votre société sur NYSE Alternext et des informations semestrielles à publier à ce titre, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires consolidés de la société Europlasma, relatifs à la période du 1^{er} Janvier 2010 au 30 Juin 2010, (ci après "les Comptes"), tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les Comptes sont composés d'un bilan, d'un compte de résultat, d'un tableau de variation des capitaux propres consolidés, d'un tableau de flux de trésorerie et de commentaires.

Ces Comptes ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces Comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les Comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des Comptes avec les règles et principes comptables français.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note IV.B.1.a « Méthode et critères de consolidation » des commentaires joints qui apporte des précisions sur le traitement des écarts d'acquisition.

Fait à Poitiers à et Le Tourne, le 31 octobre 2010

Les commissaires aux comptes

~~PricewaterhouseCoopers Audit~~



Michel PASQUET
Associé

Durand & Associés Aquitaine



Nicolas de LAAGE de MEUX
Associé